

Exigences d'admission et d'audition

Programmes de 2^e cycle en direction chorale

Exigences d'admission

Réussir l'audition en direction chorale et les examens théoriques, et présenter un dossier aux fins d'évaluation.

Les examens théoriques d'admission aux programmes de 2^e cycle en direction chorale consisteront en les éléments suivants :

1. La dictée (mélodie, rythme);
2. Une analyse harmonique d'une œuvre chorale et des commentaires sur sa structure (analyse « coup d'œil »);
3. La lecture à vue (chant) et au clavier (pour les fins de classement seulement).

Le dossier doit inclure (à envoyer directement au bureau de la registraire) :

- une lettre de présentation de la candidate ou du candidat qui expose les raisons l'incitant à s'inscrire au programme, la nature de son expérience en direction chorale et de sa pratique en chant (lettre de motivation);
- deux¹ lettres de recommandation récentes d'une de ses professeures ou d'un de ses professeurs et de chefs reconnus ayant une bonne connaissance de la candidate ou du candidat pour évaluer ses qualités de chef de chœur et ses aptitudes à entreprendre des études de maîtrise;
- un curriculum vitæ;
- le dernier relevé de notes officiel de l'institution fréquentée.

Audition

L'audition consiste à diriger une séance de répétition chorale à partir d'un répertoire d'œuvres imposées et à participer à une séance de classe de maître avec la personne responsable du programme. Les œuvres à préparer seront disponibles à la réception de la demande d'admission. Pour toute autre information, veuillez communiquer avec le responsable de programme Robert.Ingari@USherbrooke.ca.

¹ Deux lettres pour la maîtrise et le diplôme de 2^e cycle et une lettre pour le microprogramme de 2^e cycle